

RÈGLEMENT VTT

CHAMPIONNATS DE FRANCE



DESCENTE INDIVIDUELLE

DHI

SOMMAIRE

1.	DEFINITION	3
2.	OUVERTURE DES CHAMPIONNATS	3
3.	CATEGORIES D'AGE	3
4.	PARCOURS	3
5.	HOMOLOGATION	4
6.	ENGAGEMENTS	4
7.	ATTRIBUTION DES NUMEROS	5
8.	L'ACCUEIL ET LE CONTROLE ADMINISTRATIF	5
9.	MATERIEL ET VERIFICATIONS TECHNIQUES	5
10.	EQUIPEMENT	5
11.	RECONNAISSANCES	6
12.	ZONE DE DEPART	6
13.	DEROULEMENT DE LA COURSE.....	7
14.	AFFICHAGE DES HEURES DE DEPART	8
15.	RESULTATS	8
16.	LES TITRES	8
17.	RECOMPENSES ET CEREMONIES PROTOCOLAIRES	8
18.	PENALITES.....	9
19.	RECLAMATIONS.....	9

1. DEFINITION

- 1.1 La Fédération française de cyclisme met en compétition les "**CHAMPIONNATS DE FRANCE DE VELO TOUT TERRAIN DESCENTE INDIVIDUELLE**".
- 1.2 Tous les compétiteurs français qualifiés ou sélectionnés seront tenus d'y participer. Ils ne pourront sous aucun prétexte disputer une autre compétition de vélo tout terrain le même jour en France.
- 1.3 Tout compétiteur, qui prend part à cette compétition, est censé connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions.
- 1.4 La seule autorité compétente sera celle du collège des arbitres pour l'application du présent règlement.

2. OUVERTURE DES CHAMPIONNATS

2.1 Inscriptions libres :

Les inscriptions sont libres, et se font directement sur la plateforme d'inscription (www.ffc.fr) pour toutes les catégories

- **Cadette / U17 Femme**
 - Cadet / U17 Homme
 - Junior / U19 Femme (~~catégorie regroupant les U17 et U19 femmes~~)
 - Junior / U19 Homme
 - Elite Femme
 - Elite Homme
- 2.2 Les compétiteurs doivent être de nationalité française et titulaires d'une licence d'une fédération affiliée à l'Union Cycliste Internationale, série Cadet, Junior ou de 3^e catégorie minimum.
 - 2.3 Les pilotes de plus de 35 ans (Masters) sont autorisés à participer à l'épreuve dans la catégorie Homme.

3. CATEGORIES D'AGE

3.1 Les catégories participant aux Championnats de France sont les suivantes :

Cadet / U17	15 et 16 ans
Cadette / U17	17 et 18 ans
Junior Femme / U19 Femme (incluant la catégorie Cadette)	17 et 18 ans
Junior Homme / U19	17 et 18 ans
Femme	19 ans et plus
Homme	19 ans et plus

Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des licenciés dans les catégories.

4. PARCOURS

- 4.1 Les concurrents devront impérativement respecter les limites du circuit matérialisées par des filets, rubalise, portes de slalom ou banderoles. En cas de sortie de piste, ils devront reprendre le circuit là où ils l'auront quitté. Toute infraction constatée par un contrôleur officiel entraînera la disqualification de la manche considérée.
- 4.2 Tout concurrent devra franchir la ligne d'arrivée avec son vélo pour avoir un temps à l'arrivée.

5. HOMOLOGATION

- 5.1 Le parcours définitif ne pourra plus subir de modifications à partir de la veille de la manche de placement, sauf cas de force majeure laissé à l'appréciation du collège des arbitres.

6. ENGAGEMENTS

- 6.1 Les coureurs doivent s'inscrire librement et dans les délais sur la plateforme d'inscription ou sur place.
6.2 Les tarifs des engagements sont les suivants :

- DH Cadet : 33 €
- DH Autres catégories : 40 €

- 6.3 Engagements par Internet

Les engagements et le paiement se font en ligne sur la plateforme d'inscription (www.ffc.fr).

Les inscriptions en ligne « normales » seront closes le mercredi 20h00 la semaine précédant le week end de course (J-10).

Le lendemain de la date butoir des inscriptions en ligne « normales », une deuxième **période d'inscription « en retard »** est ouverte généralement jusqu'à J-1 du premier jour du programme.

Toutes les inscriptions effectuées durant la période des inscriptions « en retard » sont majorées de **30 €** par rapport aux montants « normaux » indiqués ci-dessus.

Pour les inscriptions des Clubs et des Teams, le montant de la majoration sera plafonné **90 €** au-delà de 3 inscrits de la même structure.

Les pilotes s'inscrivant « en retard » seront replacés dans la liste de départ.

- 6.4 Engagements sur place

Les inscriptions sur les sites de compétition sont possibles en salle de permanence, jusqu'à 12h00 la veille de la compétition (manche de placement), dernier délai.

Les horaires d'ouverture de la salle permanence sont indiqués sur les programmes des épreuves.

Toutes les inscriptions effectuées « sur place » sont majorées de **50 €** par rapport aux montants « normaux » indiqués ci-dessus.

Pour les inscriptions sur place par le biais des Clubs et des Teams, le montant de la majoration sera plafonné **120 €** au-delà de 3 inscrits de la même structure.

- 6.5 Remboursement

Le remboursement de l'engagement est possible uniquement sur présentation d'un certificat médical de contre-indication indiquant le nom du compétiteur, daté d'une date antérieure à la compétition en question.

La démarche devra être faite impérativement dans la semaine suivant la compétition.

Les demandes se feront par mail, en joignant le certificat médical et en indiquant les données suivantes : *numéro de facture (impératif), nom et prénom, numéro de licence, lieu et date de l'épreuve, catégorie de course et certificat médical*

Aucun remboursement ne sera effectué si la demande est hors délai.

7. ATTRIBUTION DES NUMEROS

7.1 REGLES D'ATTRIBUTION

L'attribution des dossards suivra les règles suivantes :

- Ordre du Ranking UCI (dernière mise à jour)
- Classement Scratch de la Coupe de France de l'année n-1 ou du classement général provisoire (pour ceux n'ayant pas de points UCI)
- Pilotes inscrits sur place dans l'ordre d'inscription (pour ceux n'ayant pas de points UCI)

8. L'ACCUEIL ET LE CONTROLE ADMINISTRATIF

- 8.1 L'accueil, l'inscription et le contrôle administratif des concurrents se dérouleront selon un programme et des horaires communiqués par la Fédération Française de Cyclisme.
- 8.2 Les concurrents devront être régulièrement engagés et être titulaire d'une licence de l'année en cours à jour du retrait des plaques et dossards.

9. MATERIEL ET VERIFICATIONS TECHNIQUES

- 9.1 Les vélos admis aux Championnats de France de Descente devront répondre aux normes de l'Union Cycliste Internationale en vigueur. Les pneus à clous sont interdits. Les guidons (embouts de cintre) devront être bouchés.
- 9.2 Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur du matériel qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.
- 9.3 La plaque de guidon doit être fixée de façon à assurer sa bonne visibilité. Cette plaque et le dossard fournis par l'organisateur sont des emplacements réservés aux sponsors officiels de la Fédération Française de Cyclisme, à l'exclusion de tout autre, et doivent être conservés dans leur configuration originale, aucune découpe de la plaque ou du dossard ne sera autorisée. Le non-respect de ces consignes entraînera le refus du départ ou des pénalités en temps à l'arrivée.
- 9.4 Le port du transpondeur pendant toute la durée de l'épreuve chronométrée et sa restitution sont sous la responsabilité du pilote.

10. EQUIPEMENT

- 10.1 Tout concurrent se présentant au départ sans son casque intégral monobloc (homologués CE) avec la jugulaire attachée, sa protection dorsale (homologués CE), ses gants, son maillot à manches longues, ses genouillères et ses coudières se verra refuser le départ.
- 10.2 Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des protections individuelles qu'ils utilisent.
- 10.3 Tout concurrent devra effectuer la totalité du parcours avec son équipement de protection complet sous peine de sanction.
- 10.4 Tout pilote n'appartenant pas à un team officiellement inscrit auprès de la Fédération Française de Cyclisme ou l'Union Cycliste Internationale pour l'année en cours, est dans l'obligation de porter le maillot de son club (sauf sélections régionales). Le pilote qui ne respectera pas les dispositions ci-dessus sera pénalisé conformément au barème des pénalités en vigueur.

11. RECONNAISSANCES

- 11.1 Les compétiteurs doivent porter les tenues de course complètes. Des contrôles inopinés seront effectués.
- 11.2 L'organisation communiquera les horaires des reconnaissances sécurisées. En dehors de ces horaires la piste sera fermée.
Tous les horaires des reconnaissances (début et fin) s'entendent comme horaires au sommet c'est à dire sur la ligne de départ de l'épreuve.
- 11.3 Afin de faciliter la gestion des entrainements sur la piste de Descente (fluidité à la remontée mécanique et sur la piste), des créneaux horaires de reconnaissances par tranches de dossards seront instaurés (horaires en salle d'inscription et sur www.ffc.fr).
- 11.4 Les concurrents inscrits devront effectuer 2 reconnaissances au minimum pour être admis à prendre le départ de la manche de placement. En fonction du déroulement des remontées et des caractéristiques du parcours, le collège des arbitres pourra décider d'une limitation du nombre de reconnaissances la veille de l'épreuve.
- 11.5 Des pilotes Hommes et Femmes se verront attribuer **une plaque « Jaune »** leur permettant de rouler durant le créneau horaire de reconnaissance réservé aux Elites, selon les critères suivants :
- Hommes et Femmes ayant au moins 20 points UCI (au dernier ranking) : **plaque jaune**
 - Hommes et Femmes sur liste ministérielle Sportif de Haut Niveau - SHN (Elite, Senior, Relève)
 - Hommes dans les 40 premiers au classement scratch en cours de la Coupe de France DHI : **plaque jaune***
 - Femmes dans les 5 premières au classement scratch Femmes en cours de la Coupe de France DHI : **plaque jaune**
 - Cadets/Juniors Hommes dans les 80 premiers au classement scratch en cours de la Coupe de France DHI : **plaque jaune***

Nota : les critères d'obtention des plaques « Jaunes » étant évolutifs au fur et à mesure de la saison, il y aura une certaine évolution de l'effectif des pilotes d'une épreuve nationale à l'autre sur une même saison.

- 11.6 Seuls les concurrents figurant sur la liste des engagés et munis de leur plaque de guidon, délivrée par l'organisateur, seront admis au départ de ces reconnaissances. Ces départs devront s'effectuer au début du parcours, c'est-à-dire de la rampe de lancement, à moins qu'un arbitre permette un autre accès.
- 11.7 Aucune reconnaissance n'est autorisée en dehors des horaires et pendant le déroulement de la compétition. Tout pilote ne respectant pas ce point de règlement sera mis hors course.
- 11.8 Le stationnement des compétiteurs sur le parcours et la remontée du parcours (circulation à contresens) sont interdits sous peine de mise hors course. Les zones de parking matérialisées devront être respectées pour le stationnement le long de la piste.

12. ZONE DE DEPART

- 12.1 Un espace d'échauffement devra permettre à une trentaine de compétiteurs d'évoluer en toute sécurité avant leur départ. Tous les compétiteurs devront s'élancer sur la rampe de départ.

13. DEROULEMENT DE LA COURSE

13.1 Manche de placement

Tous les compétiteurs régulièrement inscrits devront obligatoirement prendre le départ et s'élanceront toutes les 30 secondes, dans l'ordre suivant :

1. Les pilotes n'ayant aucune référence (Ranking UCI, Classement général en Coupe de France), dans l'ordre inverse de leur numéro de dossard,
2. Les pilotes n'ayant pas de points UCI, dans l'ordre inverse du classement général provisoire de la Coupe de France
3. Les pilotes ayant des points UCI, dans l'ordre inverse du Ranking UCI

La catégorie Femmes sera intégrée avant les 20 derniers Hommes à partir, **en suivant le même protocole d'ordre que pour les Hommes.**

Les 5 dernières Femmes et les 10 derniers Hommes à prendre le départ, s'élanceront toutes les minutes, sauf décision du collège des arbitres.

A l'issue de cette manche de placement, une grille de départ sera établie en fonction des temps pour la manche finale.

13.2 Manche finale

Seuls les compétiteurs ayant pris le départ de la manche de placement s'élanceront toutes les 30 secondes dans l'ordre suivant : (pour chaque catégorie l'ordre inverse du classement sera respecté) :

- **Abandons et disqualifiés Homme** de la manche de placement, réintégrés par ordre de dossard croissant (hors dossards du N°1 au N°29),
- **Homme jusqu'à la 100^{ème} place** du classement scratch de la manche de placement (hors dossards du N°1 au N°29),
- **Cadet / U17** (hors top 20 et dossards du N°1 au N°29),
- **Junior / U19** (hors top 20 et dossards du N°1 au N°29),
- **Homme de la 99^{ème} à 21^{ème} place** du classement scratch de la manche de placement (hors dossards du N°1 au N°29),
- **Abandons et disqualifiés Femme** de la manche de placement, réintégrés par ordre de dossard croissant (hors dossards du N°201 au N°205),
- **Femme** dans l'ordre inverse de la manche de placement jusqu'au top 5 du scratch Femme (hors dossards du N°201 au N°205),
- **Femme** portant les dossards du N°201 au N°205, mal classés à la manche de placements réintégrés par ordre de dossard croissant,
- **Femme** du Top 5 du scratch Femmes, dans l'ordre inverse,
- **Pilotes portant N°1 au N° 29**, mal classés à la manche de placement, réintégrés par ordre de dossard croissant
- **Top 20** de la manche de placement

Pour répondre aux impératifs de la diffusion télévisée, cet ordre des départs pour la manche finale ainsi que les écarts entre chaque concurrent, pourront être modifié par les arbitres lors de l'établissement des listes de départ.

13.3 Les 5 dernières Femmes et les 10 derniers Hommes à prendre le départ, s'élanceront toutes les minutes, sauf décision contraire du collège des arbitres.

- 13.4 Le concurrent rattrapé doit céder le passage sous peine de 30 secondes de pénalité.
- 13.5 Des contrôleurs de piste seront chargés de veiller au respect des règles sportives et de sécurité. Ils signaleront toute infraction ou incident de course constaté au président du collège des arbitres.

14. AFFICHAGE DES HEURES DE DEPART

- 14.1 Les horaires de départ de chaque concurrent pour la manche de placement et la manche finale seront affichés. Tout comme les reconnaissances, ces horaires de départ s'entendent au sommet, sur la ligne de départ de l'épreuve.

Les concurrents sont responsables du respect de leurs heures de départ. Le pilote disposera d'un délai maximum de 5 secondes après son heure théorique de départ pour franchir la ligne de départ. Tout retardataire ou absent se verra refuser le départ.

- 14.2 Le président du collège des arbitres est seul habilité à juger des cas de force majeure.

15. RESULTATS

- 15.1 Tout pilote dont le temps est supérieur ou égal au double du meilleur temps établi, est inscrit sur la liste des résultats comme abandon (DNF : Did Not Finished) et ne reçoit aucun point. Cette règle s'applique à la manche de qualification ainsi qu'à la manche finale. Dans certaines circonstances exceptionnelles, le temps maximum permis pour franchir la ligne d'arrivée pourra être modifié durant la course. Cette décision est prise par le président du collège des arbitres. Pour les Femmes, cette règle s'applique par rapport au temps de la première classée.
- 15.2 L'attribution des titres de Champion de France pour chacune des catégories concernées se fera sur le résultat de la manche finale uniquement.
- 15.3 Les résultats seront affichés et signés, par le secrétaire de course ou le juge à l'arrivée, avec mention de l'heure d'affichage, sous réserve des rapports des contrôleurs de piste.

16. LES TITRES

- 16.1 Six titres de Champion de France seront décernés à l'issue des Championnats pour les catégories suivantes (à condition qu'au moins 3 compétiteurs ou compétitrices) :
- Champion de France Scratch
 - Championne de France Femme
 - Champion de France Junior / U19 Homme
 - Championne de France Junior / U19 Femme
 - Champion de France Cadet / U17
 - **Championne de France Cadette / U17**

17. RECOMPENSES ET CEREMONIES PROTOCOLAIRES

- 17.1 La participation des concurrents aux cérémonies protocolaires est obligatoire. En cas d'absence, le compétiteur ne percevra pas son prix et des sanctions sportives pourront être décidées par les arbitres. Le président du collège des arbitres est seul juge pour apprécier les cas de force majeure.
- 17.2 Les concurrents devront participer aux cérémonies protocolaires en tenue de pilote (coudières et protections dorsales enlevées), conformément au règlement de l'Union Cycliste Internationale.

18. PENALITES

- 18.1 Non-respect des emplacements réservés aux sponsors officiels sur les plaques de cadre et/ou découpage de la plaque/dossard :
- au départ : refus de départ.
 - à l'arrivée : pénalités en temps.
- 18.2 Retard ou absence sur la ligne de départ : refus du départ.
- 18.3 Equipement de sécurité incomplet :
- sur la ligne de départ : refus du départ.
 - à l'arrivée : pénalités.
 - lors des essais (par infraction constatée) : pénalités.
- 18.4 Refus de céder le passage par un concurrent rattrapé : 30 secondes de pénalité.
- 18.5 Stationnement sur le parcours ou circulation en contresens : mise hors course.
- 18.6 **Reconnaissance** en dehors des créneaux officiels : mise hors course.
- 18.7 Non-respect des limites du circuit : disqualification de la manche considérée.
- 18.8 Nombre de reconnaissances minimum non effectué : refus de départ.

19. RECLAMATIONS

- 19.1 Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou le comportement des autres concurrents doivent être présentées par écrit et signées du pilote dans un délai de 60 mn après son arrivée. Les réclamations concernant le résultat doivent être déposées dans un délai de 30 mn après l'affichage des résultats.
- 19.2 Le collège des arbitres règle le différend immédiatement en se réunissant sur place. Tout concurrent mis en cause doit être entendu par le collège des arbitres.